

# Tog Gwen

Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)

Bulletin de l'Association des  
Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)

Décembre 2006

## ASSEMBLEE GENERALE du 14 Octobre 2006

Environ quarante plaisanciers ont fait, comme tous les ans, l'effort de participer à notre Assemblée Générale. La Commune de Trévou y était représentée par Madame Le Maire et 2 adjoints. Cette réunion constitue le temps fort de toute association et c'est à cette occasion unique dans l'année que sont entérinées les décisions que le Conseil d'Administration peut proposer. Et, cette année encore, des décisions ont été prises et sont donc applicables à tous, ... y compris aux absents !

Le Président André Gaury nous a présenté le bilan moral de l'année 2006 :

- L'affiliation à la FNPPSF (Fédération Nationale des Plaisanciers) a été approuvée par 85 % des adhérents de Port Le Goff et est donc effective depuis cette année. Après discussion au sein du CA, il a été décidé que seuls les volontaires seraient affiliés. Tous ceux-ci se sont acquittés de leur cotisation au cours de l'été et ont donc commencé à recevoir la revue trimestrielle « PÊCHE PLAISANCE ». Avec ce numéro de TOG GWEN, nous vous adressons également votre reçu pour la déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus de 2006. Merci de nous signaler tout manquement de notre part.
- Les habituels rendez-vous de travail ont été inégalement suivis : si le ramassage des cailloux dans la zone de mouillage, en avril, a attiré de nombreux plaisanciers, seuls deux d'entre nous étions présents lors de la journée de nettoyage du littoral organisée par la Mairie avec les Ecoles et les Associations concernées.
- Les animations de l'été, à savoir les réunions de concertation de Juillet et Août ainsi que les concours de pêche suscitent un manque total d'enthousiasme. Les concours sont donc supprimés et seule la soirée PAËLLA du mois d'Août est maintenue car celle-là semble plaire. Vilains gourmands !
- Une modification au Règlement Intérieur est proposée : devenir membre titulaire n'est possible qu'au bout de 5 ans de présence au port comme locataire. L'Assemblée Générale approuve la modification.
- Par ailleurs, le Président nous informe que pour les nouvelles demandes de mouillage à PLG, il ne peut plus être attribué de corps mort permanent à l'année.

Le Trésorier Jean Claude Querrec nous a ensuite présenté un bilan très détaillé et documenté de la saison : les dépenses s'élèvent à 9 990 € pour des recettes de 11 110 €. La situation est donc saine, d'où les décisions prises par le CA concernant les cotisations des corps morts saisonniers (voir en page suivante).

Nous avons ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant du CA (D. Le Berre, C. Le Bricon, J.P. Ossent et H. Robial). Etaient candidats les sortants et M. Lejeune.

37 suffrages exprimés ont donné le résultat suivant :

D. Le Berre (36), C. Le Bricon (31), J.P. Ossent (35) et H. Robial (29) sont élus.

Puis, comme d'habitude, nous nous sommes tous retrouvés autour d'une table pour apprécier l'apéritif et les petits toasts et cakes préparés par quelques-unes de nos conjointes que nous remercions très sincèrement.

### **HOMMAGE A MIMI**

Marie SORNET ou plutôt MIMI, tu nous a quittés sans bruit comme à ton habitude, à la fin de l'été. Les amis de Port Le Goff n'oublieront jamais ta gentillesse, ton sourire, ta silhouette caractéristique avec ta cigarette et ta voix si particulière.

Quelquefois, de bonne heure le matin, on pouvait te rencontrer rue de Poulpry, le journal sous le bras, ou alors dans la journée à Port Le Goff, dans ta petite voiture bleue enfumée, que tu conduisais d'une manière bien à toi.

Aujourd'hui, tu as rejoint Georges du côté de Tog Gwen, mais sache qu'une partie de toi reste dans le cœur de chacun de nous.

Merci pour tout, Mimi et adieu.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007**

Le nouveau CA s'est réuni le 24 Octobre 2006 afin de procéder à la désignation du Bureau. Aucun changement n'est apporté par rapport à l'an passé :

Président : André Gaury  
Vice Présidents : Paul Garandel, Jean Michel Garcia  
Trésorier : Jean Claude Querrec  
Trésorier adjoint : Denis Le Berre  
Secrétaire : François Richou  
Secrétaire adjoint : Henri Robial  
Membres : Julien Cathou, Joël Dubouays, Claude Le Bricon, Jean Pierre Ossent, Daniel Potin

### **TARIFS 2007**

TITULAIRES	DROIT D'ENTREE	<b>100 €</b>
	COTISATION ANNUELLE	<b>65 €</b>
LOCATAIRES	A L'ANNEE	<b>115 €</b>
	A L'ANNEE (ancienneté > 3 ans)	<b>90 €</b>

MOUILLAGE COMPLET (corps mort + chaîne)	A LA SEMAINE	30 €
COTISATION FNPPSF		11 €

Adhérents à la FNPPSF : faites un chèque global (cotisation + 11 €) à l'ordre de l'APPLG.

Extrait du règlement intérieur :

On distingue 3 catégories de membres de l'association.

Les membres titulaires : Personnes possédant une résidence principale au Trévou et ayant acquitté un droit d'entrée, les membres fondateurs et membres d'honneur.

Les locataires résidants : Personnes possédant une résidence secondaire au Trévou.

Locataires extérieurs ou occasionnels : Toute autre personne.

### **RAPPEL**

**Les cotisations doivent être acquittées avant le 1<sup>er</sup> Mai de l'année en cours. Depuis l'an dernier, les retardataires sont redevables de 10 euros supplémentaires intégralement reversés à la SNSM. Cette année, nous avons pu offrir à la SNSM un chèque de 420 € dont 120 € sont des pénalités de retard.**

**Ceci ne concerne bien sûr que ceux d'entre vous qui ont la chance d'avoir un corps mort à l'année !**

**Nous vous rappelons également que votre bateau doit avoir obligatoirement une marque d'identification (nom ou numéro) et que la ligne de mouillage doit être équipée d'une bouée ronde blanche numérotée. En général, cette bouée vous a été fournie par l'Association. C'est une raison supplémentaire pour en prendre soin et en particulier la ramasser ou la déposer à la Maison des Plaisanciers pendant la période hivernale.**

**Enfin, plusieurs plaisanciers n'ont pas mis leur bateau à l'eau cet été sans nous en aviser. Il n'est pas question ici de réquisition mais lorsque vous savez d'avance que vous n'occuperez pas votre emplacement, soyez assez aimable et un peu associatif de nous prévenir afin que nous puissions satisfaire un candidat plaisancier de passage. Pour votre information, au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons déjà 10 demandes de nouveaux plaisanciers pour toute ou partie de la prochaine saison. Il serait dommage de les refuser alors que plusieurs emplacements restent chaque année inoccupés. C'est ainsi que nous pourrions continuer à avoir des tarifs compétitifs pour la plus grande satisfaction de tous.**

### **BILAN DES CORPS MORTS SAISONNIERS**

Nous appelons Corps Morts Saisonniers (CMS) les nouveaux mouillages situés au large et ayant remplacé nos anciens mouillages sauvages.

Lors de la légalisation de ceux-ci, tous les plaisanciers ont reçu l'information dont nous disposons et chacun d'entre vous a eu le choix de solliciter ou non un de ces mouillages.

Lors de l'attribution, chacun a pris l'engagement de libérer son corps mort d'en haut, en fonction des besoins, au profit de plaisanciers de passage. Le Conseil d'Administration tient à remercier tous ceux qui ont joué le jeu. Grâce à vous, nous avons pu accueillir cet été un

nombre record de bateaux : pendant la 1<sup>e</sup> quinzaine d'Août, nous en avons compté jusqu'à 93 au lieu d'environ 80 les années précédentes. C'est pourquoi le CA a décidé de faire une ristourne aux plaisanciers payant une 2<sup>e</sup> redevance (35 € au lieu de 50). Nous avons fabriqué 5 corps morts supplémentaires au cours de ce mois de décembre afin de compléter la zone. 3 sont encore disponibles. Avis aux amateurs !

### UTILISATION DES CM DE L'ARRIERE PORT

Les 3 corps morts se trouvant dans l'arrière port (près de la cale) ont remplacé le tas de vieux mouillages sauvages qui s'y trouvaient : ils sont la propriété de l'association qui les met sur demande à votre disposition **exclusivement pour la mise à l'eau, hors d'eau et petite réparation de votre bateau**. Ils ne doivent en aucun cas servir de mouillage pendant plusieurs jours.

### Petit cours d'ornithologie LA BERNACHE CRAVANT

Elles ont fait leur apparition à Port Le Goff (et ailleurs) à partir du 1<sup>er</sup> Octobre. Est-ce le signe avant-coureur d'un hiver précoce ou rude ? Nul ne le sait.

La bernache Cravant vit de octobre à avril sur nos côtes, nageant souvent en troupes assez considérables et se laissant balloter par les vagues. Elle court et nage bien, mais ne plonge pas. Elle se nourrit essentiellement d'algues marines qu'elle trouve en barbotant la tête sous l'eau, comme les canards. Assez craintive, elle s'éloigne dès que l'on apparaît en émettant des « honk honk » selon certains, « rrok rrock » selon d'autres ! A vous de choisir.

En été, elle niche dans la toundra Arctique et sur des îles avancées entre les neiges et les glaces. L'été polaire ne lui laisse que 110 jours pour assurer sa reproduction. Aussitôt arrivée, elle bâtit son nid, une cuvette peu profonde, abondamment rembourrée de végétaux et de duvet. Dix jours après, la femelle pond 3 à 6 œufs qui seront couvés 24 à 26 jours. Les premiers petits apparaissent fin juillet, et sont immédiatement conduits sur l'eau par leurs parents. A la fin de la nidification, les adultes muent complètement et sont incapables de voler pendant quelques temps. Les nouvelles rémiges sont poussées entre le 10 et le 15 août et les jeunes sont aussi capables de voler, mais n'ont pas encore leur plumage complet. Puis l'automne approche ... En route pour Port Le Goff !

Avis aux plaisanciers également chasseurs : la bernache cravant est une espèce protégée ... !

Merci à Jean Claude MAHE pour son aide à la rédaction de cet article.

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2007**